

RESSOURCES NATURELLES

RATIFICATION DE CERTAINES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU DOMINION ET LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES DU MANITOBA, DE LA SASKATCHEWAN ET DE L'ALBERTA

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant :

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour ratifier certaines conventions entre le gouvernement du Dominion et le gouvernement de chacune des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, conventions relatives à la cession auxdites provinces de la part de propriété de la Couronne, dévolue au Dominion, dans et sur certaines ressources naturelles.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Sanderson.)

Le très hon. M. LAPOINTE: Monsieur le président, cette résolution a pour but d'autoriser la présentation d'un projet de loi destiné à confirmer certaines modifications apportées aux accords transférant les ressources naturelles des trois provinces de l'Ouest. Ce transfert a été opéré conformément à des accords qui spécifient que toutes les terres, mines et minéraux relevant de la couronne doivent être transférés aux provinces dans lesquelles ils se trouvent. On s'est demandé si ces termes comprenaient les cours d'eau et les forces hydrauliques et, afin d'écarter tout doute à ce sujet, le Gouvernement fédéral a conclu avec les trois provinces un accord supplémentaire transférant en même temps les cours d'eau et les forces hydrauliques. C'est ce qu'on s'était toujours proposé de faire et cette mesure a simplement pour but d'éviter toute difficulté à ce sujet.

M. CHURCH: Des règlements au sujet des ressources naturelles sont-ils inclus dans ces accords? Un de ces accords par exemple a été conclu avec la province d'Alberta où se trouvent de riches gisements de pétrole et de charbon. Nous avons su, d'après les factums et les mémoires présentés à la commission Rowell, que les ressources naturelles de ce pays ont été gaspillées. Je considère qu'il est grand temps d'édicter des règlements à ce sujet car un de ces jours les Etats-Unis n'auront plus assez de charbon pour approvisionner leur population et encore moins la nôtre. Ces provinces, surtout les trois provinces des Prairies, devraient, puisque ce sont les seules où de tels règlements puissent être mis en vigueur, être soumises à un certain contrôle afin de protéger ces ressources pour l'avenir. Nous avons eu des ennuis dans la vieille pro-

[L'hon. M. Howe.]

vince d'Ontario à propos des forces hydrauliques. La résolution élimine toute équivoque. Nous avons en tout au Canada 42 millions de chevaux-vapeur mais un septième seulement a été développé. Je suis d'avis, en conséquence, que ces lois devraient contenir une certaine disposition permettant au gouvernement fédéral d'exercer son autorité à ce sujet et de veiller à la préservation des ressources naturelles.

Le gouvernement fédéral n'a jamais eu, depuis la Confédération, moins d'autorité au Canada qu'il n'en a à l'heure actuelle. Il ne semble exercer aucun contrôle sur ces provinces. Des accords ont été conclus sans tenir compte de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. S'il y a une chose dont le pays a surtout besoin à l'heure actuelle, c'est la cohésion et l'union entre les provinces mais elles ressemblent aujourd'hui à certains Etats balkaniques, car elles se querellent entre elles et s'opposent au contrôle fédéral. La résolution va certainement être adoptée, mais quand le bill sera déposé, j'espère que le ministre jugera à propos d'y insérer certaines dispositions pour la protection des générations futures. Ce pays n'appartient pas à ceux qui l'habitent aujourd'hui. C'est un héritage du passé, la jouissance d'un bien pour le présent et un dépôt pour l'avenir. Malgré toutes les critiques formulées à son égard, cette Chambre des communes a toute la compétence voulue pour régler les affaires du pays sans nommer de commissions royales. Si nous remettons toutes ces grandes ressources naturelles, pétrole, charbon, et le reste, sans la moindre restriction, nous serons critiqués par les générations futures. Nous avons appris les ennuis que le gouvernement britannique a eus au Mexique à propos du pétrole, et nous avons au Canada la vallée Turner en Alberta. Ainsi que je l'ai dit dès mon arrivée en cette Chambre, nous devrions avoir une politique nationale pour toutes nos ressources, y compris le charbon, le pétrole, le bois, les ressources hydrauliques et le reste.

Nous devrions avoir quelques mesures de protection et de conservation. On nous dira peut-être que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord nous donne cette protection relativement aux subventions. Nous versons chaque année aux provinces certaines sommes sous forme de subsides en argent comptant, mais nous n'avons aucun contrôle sur la dépense de cet argent, bien qu'il ait été versé sous l'empire de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Les provinces dépendent cet argent comme elles l'entendent, bien qu'il ait été destiné à des fins municipales et provinciales. C'est là le seul moyen que nous ayons de signaler à l'attention du Parlement